



Direction de la Jeunesse et des Sports  
Sous-direction de l'action sportive  
Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions Sportives

**2023 DJS 44** Convention pluriannuelle d'objectifs et subvention (450 000 euros) au Paris 92 au titre de l'année 2023

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat mené depuis de nombreuses années avec le Paris 92 et à l'issue de la précédente convention pluriannuelle d'objectifs (2020-2022), il est proposé par la présente délibération la signature d'une nouvelle convention, couvrant les années 2023, 2024 et 2025, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle de 450 000 euros au titre de l'année 2023.

Au titre des actions réalisées par les associations, la Ville de Paris souhaite favoriser le renforcement de la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes dans le milieu sportif d'une part et contre l'utilisation des Plastiques à Usage Unique (PUU) dans le cadre de son objectif de développement durable d'autre part. Ces deux domaines prioritaires figurent dans les objectifs des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs.

Le Paris 92, anciennement Issy Paris Hand, a été renommé en 2018 afin de prendre en compte l'engagement renforcé du département des Hauts-de-Seine dans le soutien financier apporté au club par ses partenaires institutionnels. Le Paris 92 s'affirme aujourd'hui comme l'un des tous premiers clubs de handball féminin français et européens. En quelques années, il s'est forgé un palmarès de premier plan à l'occasion des compétitions nationales et internationales auxquelles il a participé : trois fois vice-champion de France en 2012, 2014 et 2015, vainqueur de la coupe de la ligue en 2014, finaliste de la coupe de France et de la Challenge Cup, troisième coupe européenne en importance, en 2013.

Par ailleurs, il faut rappeler que l'un des principaux objectifs poursuivis par la Ville de Paris au moment de la création du Issy Paris Hand en 2010, était de soutenir la création un club de handball féminin de haut niveau au sein

de la métropole parisienne. Cet objectif est aujourd'hui pleinement atteint même si un premier titre de champion de France reste encore à obtenir.

La saison 2021-2022 du Paris 92 s'est terminée par une troisième place au championnat de D1 féminine, qualifiant ainsi l'équipe directement pour la phase principale de la coupe d'Europe EHL cette saison. La saison dernière, le club avait déjà décroché une qualification en Coupe d'Europe mais son parcours s'était arrêté au 3<sup>ème</sup> tour préliminaire. Par ailleurs, le club anime son centre de formation en vue de permettre chaque année à ses stagiaires l'accès au meilleur niveau professionnel à des conditions financièrement accessibles. La formation inclut non seulement une dimension sportive, mais également une dimension scolaire et/ou universitaire et d'insertion professionnelle. Le club contribue également à la formation de ses joueurs et cadres, dans une perspective de reconversion professionnelle à l'issue de leur carrière sportive, en les préparant notamment aux brevets d'État, aux brevets fédéraux et autres formations diplômantes.

En matière de pratique sportive de proximité, le Paris 92, outre son activité essentiellement axée sur le handball féminin, met en place les moyens nécessaires pour développer la pratique féminine amateur à Paris et vise la parité au sein de ses instances dirigeantes autant que possible. De plus, le club s'engage dans les actions menées par la Ville de Paris en faveur du sport féminin.

Ainsi, le club participe au dispositif Paris Sport Vacances mis en place par la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris, au moins 4 fois par an, durant les vacances scolaires. Cette participation prend notamment la forme de la participation de joueuses de son équipe première et de son encadrement aux stages organisés par la Ville de Paris. Le Paris 92 participe également au dispositif parisien des « Mercredis du Sport ».

Le club poursuit son objectif d'intensifier ses liens avec la fédération et les clubs parisiens dans l'optique de développer son réseau de « clubs partenaires » au sein desquels évoluent des équipes féminines. Ces liens se traduisent notamment par la distribution d'invitations pour assister aux matchs de l'équipe première et la mise en place d'animations communes, mais également par l'apport d'un soutien technique aux clubs partenaires. Le club propose également des places pour ses rencontres à domicile à tous les clubs de handball parisiens et à l'UNSS.

Il convient également de noter l'organisation chaque saison d'un match dénommé « défi 4000 » dans une enceinte sportive parisienne. Il s'agit d'inviter plusieurs milliers d'enfants issus des centres de loisirs parisiens lors d'un match officiel du championnat de division 1, joué généralement au stade Pierre de Coubertin (16<sup>ème</sup>).

Le club du fait de son lien avec l'association Educ hand, compte 7 sites « Hand'Elles » qui ont fonctionné toute l'année, dont un nouveau à Mantes-la-Jolie, et a réalisé 4 « Hand'Stages » qui se sont déroulés en coordination avec les Paris Sport Vacances. Le Paris 92 affiche la réalisation de 21 étapes du « Hand Diet tour » dont 2 étapes dans une école du 15<sup>è</sup> arrondissement. De plus, le Paris 92 a participé à l'action octobre rose en reversant 20% de la recette d'une des rencontres du club et a organisé lors de sa rencontre contre Fleury des animations tournées vers le handisport. Le club a également organisé une démonstration de Cécifoot au Palais des Sports en présence de 2 joueurs de l'équipe de France de Cécifoot et de toutes les joueuses du Paris 92.

Le club a enfin sur le plan de la prévention des violences sexistes et sexuelles formé avec l'aide de la Ville l'ensemble de ses salariés auxquels il fait signer une attestation « probité-honorabilité des encadrants ».

Compte tenu de l'intérêt local des activités décrites et des objectifs que le Paris 92 s'engage à poursuivre dans les années à venir, je vous propose la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs pour trois années ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 450 000 euros à la SASP Paris 92 au titre de l'année 2023. Ce montant est similaire à celui de l'année précédente.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DJS 44** Subvention (450 000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris 92 au titre de l'année 2023.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au club Paris 92 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre Rabadan au nom de la 7<sup>e</sup> Commission.

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Paris 92, sis 4, boulevard des Frères Voisin 92130 Issy les Moulineaux.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 450 000 euros est attribuée au club Paris 92, au titre de ses activités sportives pour l'année 2023.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2023, sous réserve de la décision de financement.